

Département de la Dordogne
DOSSIER D'INVENTAIRE
PETIT PATRIMOINE RURAL BÂTI DU PÉRIGORD

Conseil d' Architecture d' Urbanisme
et d' Environnement de la Dordogne
(C.A.U.E. 24)

LA PIERRE ANGULAIRE
Génération mouvement
(Fédération de la Dordogne)
(Association loi de 1901)



Arrondissement : **Périgueux**
Canton : **Vergt**
Commune : **Veyrines-de-Vergt**
Lieu-dit : **Farguette**
Édifice : **Prise de moulin**

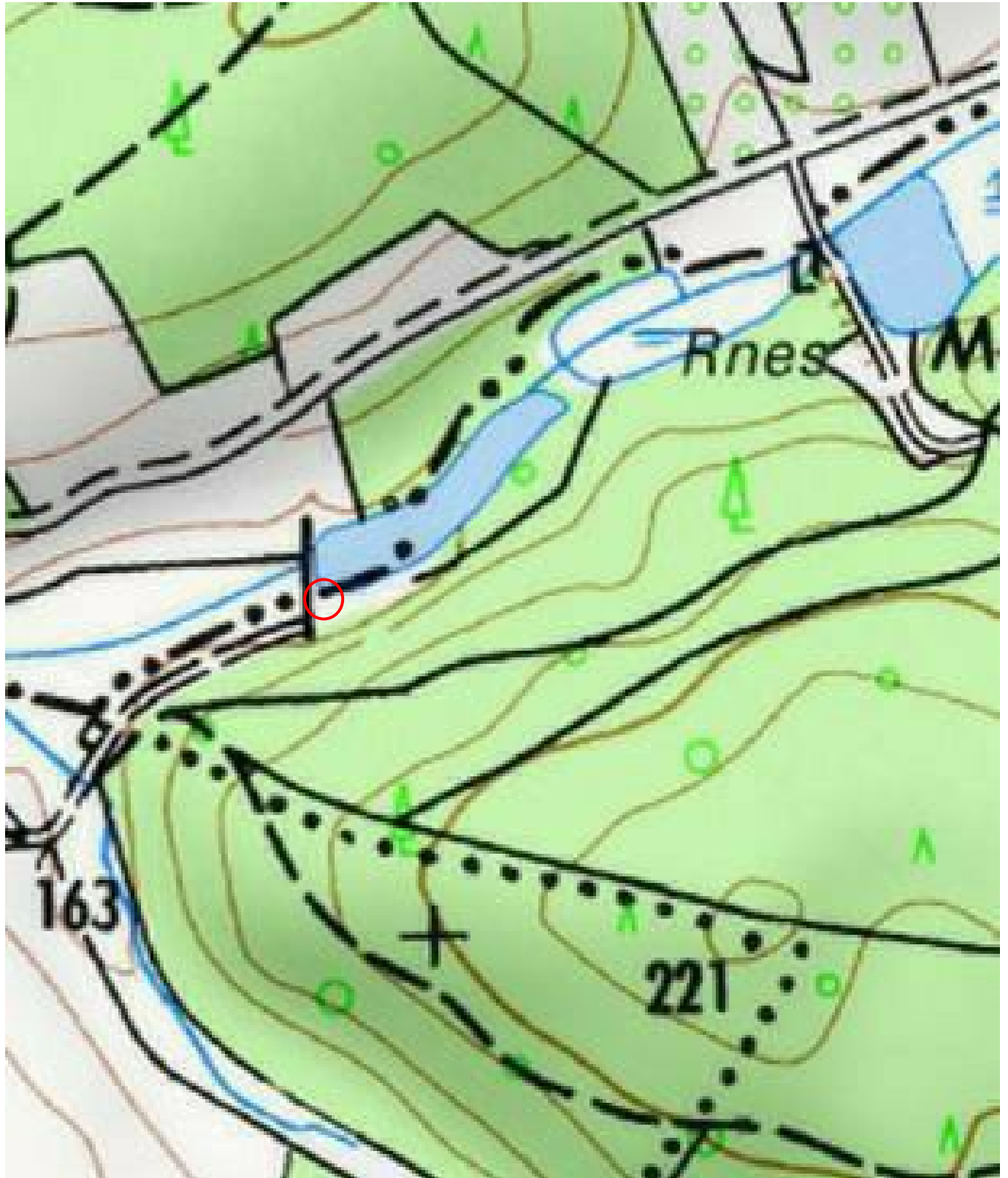
DOSSIER N° 1373

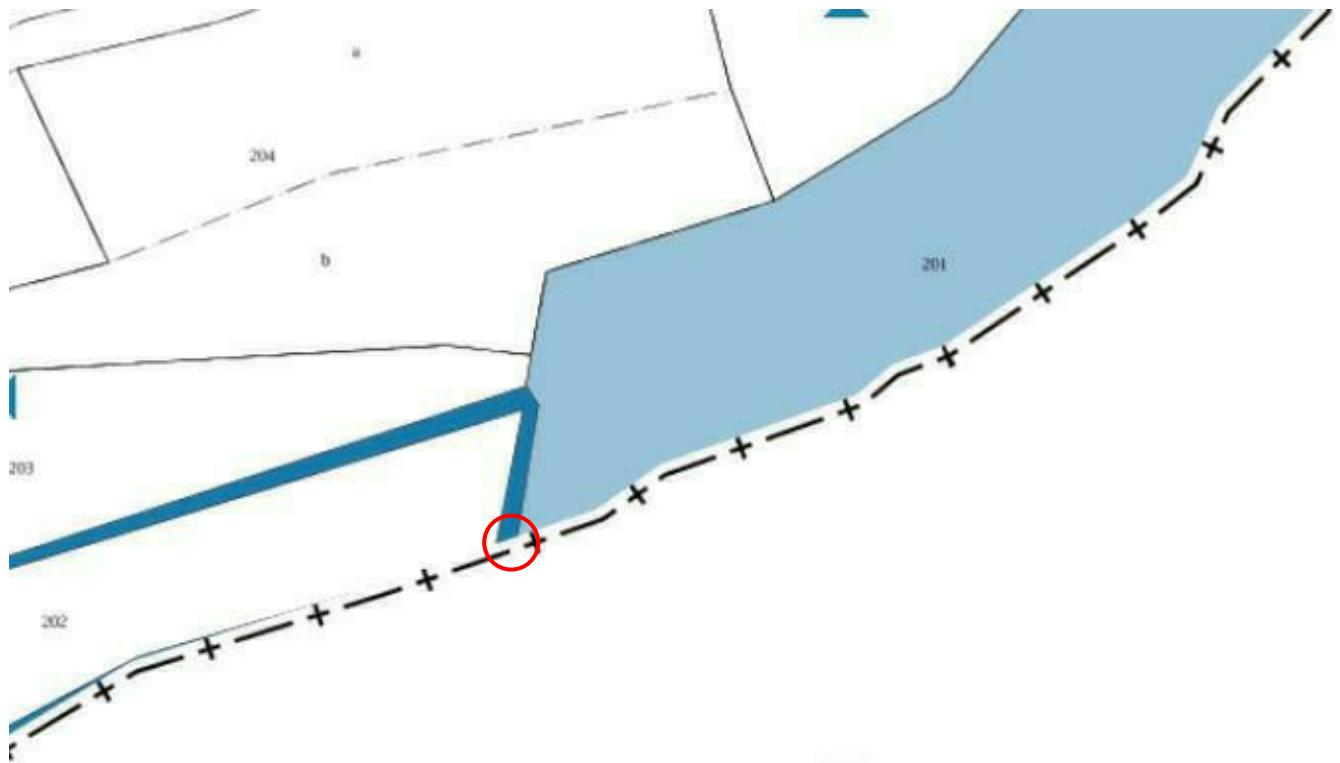
LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Cartes IGN 1/25000 série bleue extraite de Géoportail :

Latitude et Longitude (référée au méridien international): 44° 58' 24.19'' N / 00° 46' 34.75'' E

Altitude: 160,7 mètres (crête du barrage)



LOCALISATION CADASTRALE**Cadastre en date du 02 08 2018** (cadastre.gouv.fr dernière mise à jour en CDIF)**Echelle** : 1/2500**Section** OC**Feuille n°** 01**Parcelle N° 201** **Superficie** 86ares **Nature** : plan d'eau**Propriétaire** : Georges Faure

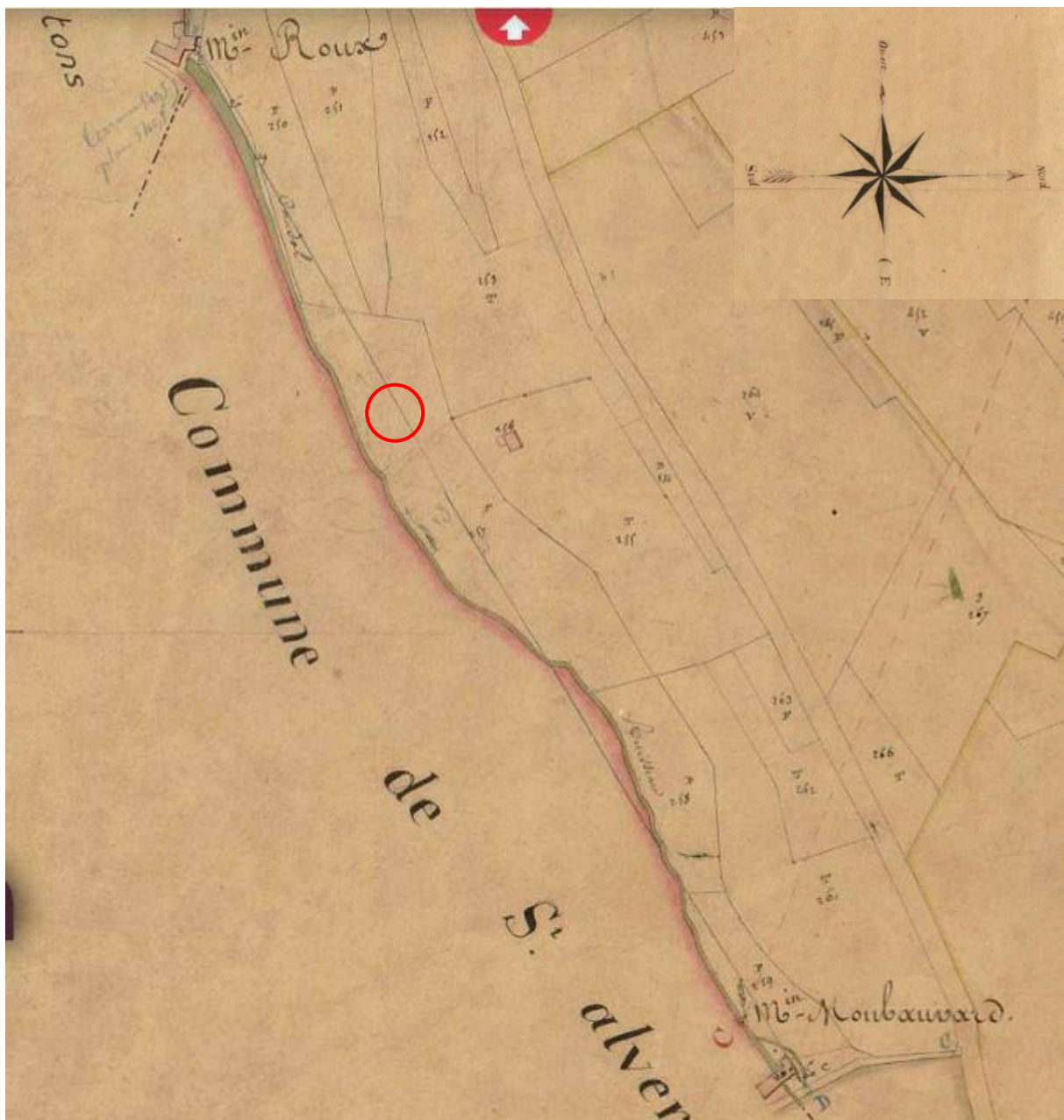
LOCALISATION CADASTRALE ANCIENNE (Archives départementales)**Cadastre en date** du 15 juillet 1830**Echelle** : 1/2500**Section** : C La Croix**Feuille N°** : 1**Parcelle N°** : 257**Superficie** : 87,80 ares**Nature** : Pré**Propriétaire** : en 1830, Maraval Léonard, meunier au moulin Roux

En 1864 : Besse Antoine à Louillet

En 1879 : Besse François à Saint Laurent des Bâtons

En 1911 : Besse Ferdinand (Alfred) Au Caillavet (St Laurent des Bâtons)

En 1923 : Besse Jeanne, veuve, née Salmon



GEOPORTAIL

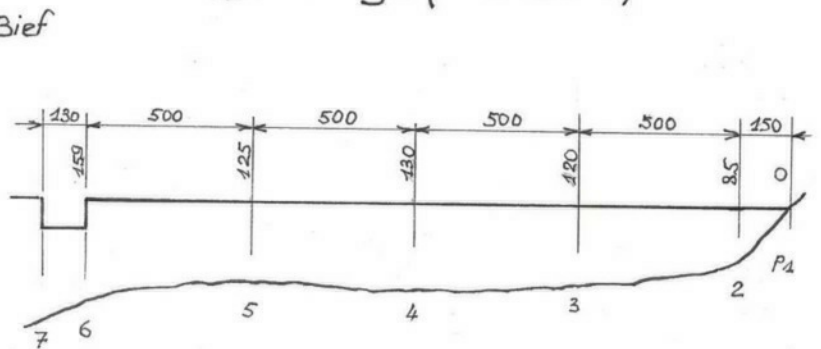


DESCRIPTIF GRAPHIQUE

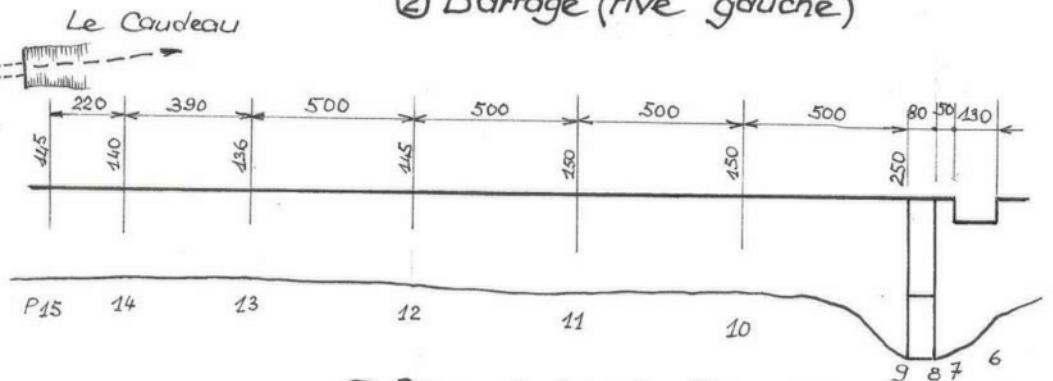
LAC DE FARGUETTE

VEYRINES DE VERGT

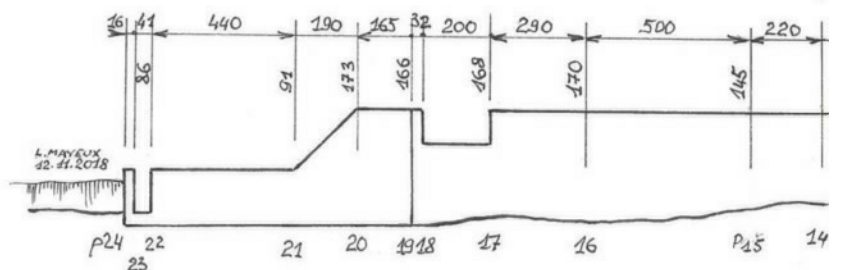
① Barrage (rive droite)



② Barrage (rive gauche)



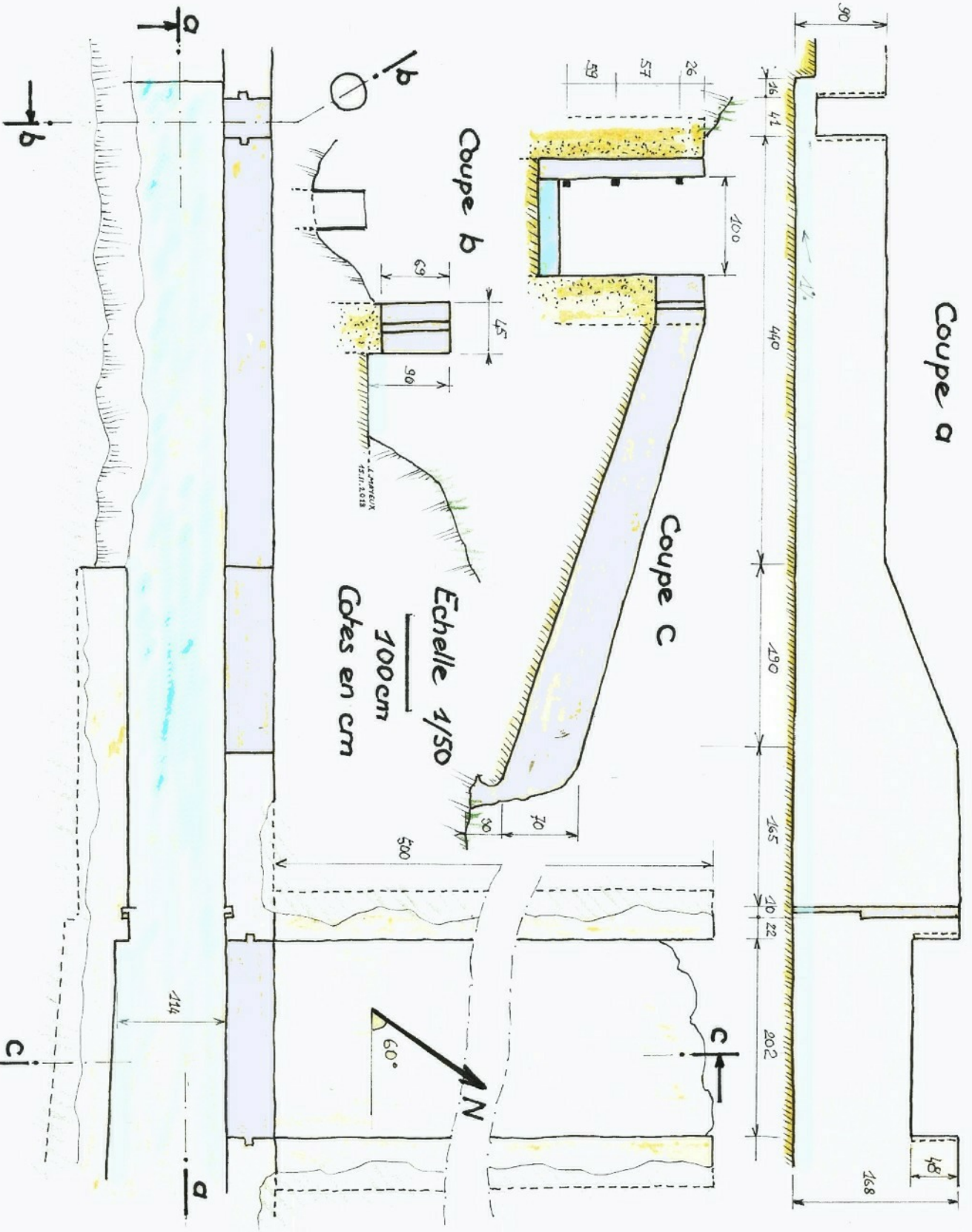
③ Prise du Moulin Roux (rive sud-est)



Echelle vue en plan
 1/500
 500 cm

Echelle profil en long
 Horizontale 1/200 Verticale 1/100
 200 cm
 Cotes en cm

PRISE DU MOULIN ROUX BARRAGE DE FARGUETTE



DESCRIPTIF PHOTOGRAPHIQUE

Vue d'ensemble depuis la rive droite



Canal d'alimentation du moulin



Canal vu de dessus (l'aval est à droite)



Rainure RG pour une vanne avec 3 pattes de fixation



Seuil de l'évacuateur de crue



Coursier de l'évacuateur de crue



Vanne de contrôle du niveau dans le bief et siphon



Fers d'assemblage de la vanne



Eléments de la vanne



Une des 3 pattes de fixation de la vanne



Local de la turbo pompe, sur le site du moulin Roux

DESCRIPTIF

Le lac créé par le barrage de Farguette sur le Caudeau est situé dans la commune de Veyrines-de-Vergt, entre le moulin de Monbauvard et le moulin Roux.

Pleine, la retenue a une longueur de 400 mètres, une superficie de 2 hectares et une capacité de 15000 mètres cubes environ. Cette capacité peut être augmentée de près de 5000 mètres cubes grâce aux rehausses des évacuateurs de crue.

L'état actuel des installations ne permet pas de déterminer leur fonction. L'historique apporte les informations nécessaires à leur compréhension et en particulier sur le fait que cet ouvrage est destiné à alimenter une turbo pompe et non pas un moulin.

Le moulin Roux est alimenté par une dérivation rive gauche du Caudeau qui est devenue, selon le cadastre, la limite entre les communes de Veyrines-de-Vergt et Sainte Alvère.

La création du barrage de Farguette a noyé ce bief et, pour maintenir l'alimentation du moulin, un aménagement a été réalisé.

Il consiste en un canal en maçonnerie qui traverse l'extrémité rive gauche de la digue. Le mur bajoyer rive droite de ce canal se raccorde avec l'extrémité courbe du barrage et le mur rive gauche constitue un entonnoir à l'extrémité duquel, après un léger rétrécissement, se trouvent les rainures d'une vanne. La partie haute de ces rainures est plus large que la partie basse. Celle de la rive gauche est bordée, côté aval, de trois pattes métalliques scellées perpendiculairement au mur. Les anciens boulons de fixation de la vanne sont encore en place et les planches de bois constituant la vanne se trouvent sur la rive gauche, ainsi que les trois fers plats qui servaient à les assembler.

A l'amont de ce vannage, qui constitue la nouvelle prise du moulin Roux, se trouve, rive droite, une échancrure se prolongeant par un coursier incliné bordé de murs en maçonnerie qui a pour fonction l'évacuation des crues, en complément de celui qui borde la vidange de fond. Il comporte le même aménagement que celui-ci visant à augmenter la capacité de la retenue.

En aval du vannage, se trouve, rive droite, une échancrure munie de rainures verticales pour recevoir une vanne de décharge destinée à régler le niveau de l'eau dans le bief. L'eau ainsi dérivée est absorbée par un siphon, canalisation dont l'avaloir est vertical et qui rejoint le Caudeau, ce qui évite l'inondation de la parcelle riveraine.

Le fond du canal se situe environ 80 centimètres au-dessus du radier de la vidange de fond et le lit du bief environ un mètre au-dessus.

Cet aménagement a permis de maintenir l'alimentation du moulin Roux en toutes circonstances : en effet, lorsque la retenue est en eau depuis 1,50 mètre au-dessus du radier de la vidange jusqu'à complet remplissage, le dispositif alimente le bief par surverse sur la crête réglable de la vanne. Malgré la mise hors service actuelle, on peut remarquer les concrétions qui se sont déposées sur les parois du canal.

Lorsque la retenue est vide et tant que la hauteur d'eau est inférieure à 1,50 mètre, la partie du bief en amont du barrage, qui existe toujours, est remise en service et la vanne réglée à la hauteur voulue. C'est sans doute ce qui explique la configuration particulière de la rainure : partie inférieure fixe et partie supérieure réglable en hauteur.

HISTORIQUE

Ferdinand Besse, surnommé Alfred, a sollicité par pétition du 19 avril 1907 l'autorisation de bâtir un barrage en travers de la vallée du Caudeau. Le projet qui se situe entre le moulin de Monbauvard et le moulin Roux est destiné à l'irrigation des terres agricoles lui appartenant situées en rive droite du cours d'eau.

Une autorisation lui a été accordée par arrêté préfectoral du 23 octobre 1907 assortie d'une date d'achèvement fixée au 31 août 1908, échéance reportée au 31 août 1909 puis à nouveau prorogée. Elles sont justifiées par le retard des travaux provoqué par des intempéries et par les travaux supplémentaires nécessités par le défaut d'étanchéité du barrage. Les travaux ont été jugés conformes au projet et agréés. Ils ont donné lieu à réception définitive par un certificat daté du 28 avril 1911.

Le dossier comportant les plans d'exécution des ouvrages et les pièces administratives, conservé aux Archives départementales de la Dordogne (Série 7 S 90 Service hydraulique, barrages et prises d'eau), donne des informations sur les parties non visibles de l'ouvrage, les raisons pour lesquelles certains aménagements ont été réalisés et leurs fonctions.

Il s'agit en fait d'une retenue d'eau pour l'irrigation des terres agricoles du propriétaire des lieux. La facilité des transports et la prospérité de l'époque ont permis de construire un barrage en maçonnerie, alors que précédemment ce type d'ouvrage était bâti en terre. Cependant, possible survivance du passé, le barrage proprement dit est contrebuté par une digue en terre compactée. Malgré cela, le barrage n'était pas étanche et pour y remédier, une petite butte a été constituée sur le pied amont du barrage.

Afin d'irriguer les terres situées au-dessus de la retenue d'eau (15,62 hectares), l'eau devait être refoulée grâce à une turbo-pompe. Celle-ci aurait pu être installée au droit du barrage mais le concepteur du projet a choisi de l'installer à l'emplacement du moulin Roux qui appartenait à Ferdinand Besse. Cette solution permettait de bénéficier d'une hauteur de chute supérieure à ce qu'elle aurait été si la turbine s'était trouvée au barrage. Le moulin Roux était en ruine depuis plus de trente ans et son bief a dû être restauré. Le barrage a été aménagé afin d'alimenter ce bief et de contrôler son débit. Ainsi, le bâtiment qui se trouve à l'emplacement du moulin Roux n'est pas un moulin mais le local destiné à abriter les installations de pompage entraînées par la force hydraulique. En effet, il n'a pas la configuration ni les dimensions nécessaires au logement des équipements d'un moulin et on n'y trouve pas de meule. Il est de construction récente et de qualité et semble bien contemporain de la construction du barrage. Il ne reste pas trace du matériel de pompage si tant est qu'il ait été installé ni d'un matériel plus moderne qui lui aurait succédé.

On ne trouve pas non plus trace des équipements nécessaires à la gestion du plan d'eau, notamment les dispositifs de manœuvre des vannes et on peut supposer que ces aménagements n'ont pas été mis en place, peut-être en raison de la proximité de la guerre.

Des réclamations ont été déposées par les exploitants des moulins environnants : Héricart Mithridate de la Courdie (moulin de Monbauvard ?) et Deldevert, meunier aux moulins Berthier et de Lacroix.

DEVENIR DE L'INSTALLATION

Le dispositif semble opérationnel et être susceptible de fonctionner comme simple barrage. Cependant, la retenue n'ayant pas été vue pleine, on peut imaginer que l'ouvrage n'est pas étanche ou que l'état des vannes n'a pas permis de le maintenir en eau.

Dans la configuration actuelle, les terres constituant l'emprise du lac peuvent faire l'objet d'une mise en valeur agricole et l'ouvrage peut ainsi être conservé.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Nom et prénom des rédacteurs :

Aliette Grelier
Marylène Beau
Josette Mayeux
Luc Mayeux

Dossier achevé le 22 novembre 2018

Date de dépôt au CAUE